

## NEWSLETTER CASABLANCA



Casablanca, Juin 2017

### DANS CETTE EDITION

- Editorial
- Zoom sur ...
  - + Finance islamique et banques participatives au Maroc
- Actualité du Maroc
  - + L'AMMC et la Bourse de Casablanca publient leur guide sur la RSE et le reporting ESG
  - + Vague de réformes en prévision
  - + Adoption de la loi de finances
  - + Progression de la régionalisation avancée
  - + Jeantet partenaire du programme ELITE
- Actualité d'Afrique
  - + Maroc : un partenaire international clef
  - + Maroc : premier investisseur intra-africain
  - + Pour aller plus loin

### EDITORIAL

Philippe Malléa – Associé gérant

2017 est l'année des changements et des réformes : le Maroc poursuit le développement d'un environnement juridique solide au service de son économie dans le but d'accroître son attractivité pour les investisseurs et de devenir le nouveau *hub* africain.

Ainsi, en autorisant les premières banques participatives et en mettant en œuvre des pans de son plan de régionalisation avancée, le Maroc souhaite attirer toujours plus d'investisseurs internationaux afin de stimuler, sur un plan plurisectoriel, sa croissance nationale.

La réintégration du Maroc au sein de l'Union Africaine ainsi que sa prochaine adhésion à la CEDEAO, sont également des événements cruciaux pour le royaume Chérifien.

L'ensemble de ces changements offriront sans nul doute de nouvelles perspectives au Maroc et renforceront sa position de porte d'entrée des investissements vers l'Afrique.

Le Maroc étant promis à un avenir radieux, nous serons heureux d'assister quiconque croyant comme nous en ce pays.



## ZOOM SUR ...

### → FINANCE ISLAMIQUE ET BANQUES PARTICIPATIVES AU MAROC

Les **banques marocaines** et les **intermédiaires financiers** souhaitant opérer au Maroc attendaient, avec impatience, la publication de la loi Bancaire (loi n°103.12) au bulletin officiel pour pouvoir **créer des filiales dédiées**, entre autres, à **la finance islamique**.

En janvier 2017, la Banque Centrale du Maroc a **approuvé 5 demandes d'ouverture de banques participatives** dans le pays.

En conséquence, trois banques marocaines majeures (Attijariwafa Banque, BMCE et Banque Centrale Populaire) ainsi que certains prêteurs

(Crédit Agricole et CIH) auront désormais **la possibilité de recourir à 5 nouveaux types d'opérations bancaires** (*murabaha, musharaka, ijara, mudaraba et salam*) et de vendre des produits financiers, tous issus de la finance islamique.

Le lancement d'une industrie de la finance islamique au Maroc, inaugurera, sans nul doute, **un nouveau marché financier** tandis que la Banque Centrale du Maroc a d'ores et déjà autorisé des banques françaises (Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole) à vendre des produits issus de la finance islamique au sein du royaume.

## ACTUALITE DU MAROC

### → L'AMMC ET LA BOURSE DE CASABLANCA PUBLIENT LEUR GUIDE SUR LA RSE ET LE REPORTING ESG

L'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC) et la Bourse de Casablanca viennent de publier, après leur guide dédié aux « *Green Bonds* », **un guide sur « la RSE et le reporting ESG »** (Environnement, Social et Gouvernance). Le document a été élaboré en collaboration avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Ce guide, **en faveur du développement de la finance durable**, définit les concepts de base dudit domaine (développement durable, RSE, critères ESG et investissement responsable) et détaille les « bonnes pratiques » à adopter par les entreprises dans le cadre de la communication de leurs informations extra financières (reporting ESG).

L'objectif est donc de **promouvoir la culture de la RSE au sein des sociétés** faisant appel public à l'épargne au Maroc et de **les préparer aux futures exigences réglementaires** qui pourront être mises en place.

Les autres acteurs du marché, notamment les investisseurs, trouveront aussi dans ce guide des informations qui leur seront utiles pour mieux intégrer les questions ESG dans leur périmètre d'activité.

### → VAGUE DE REFORMES EN PREVISION

L'année 2017 sera marquée par de **grandes réformes visant à améliorer le climat des affaires au Maroc**. Le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) travaille d'ores et déjà sur plusieurs projets majeurs et des dizaines de mesures de facilitation des procédures.

Le premier projet de réforme concerne le livre V du Code de Commerce portant sur le règlement de l'insolvabilité des entreprises. Le nouveau texte introduira un **changement important dans le traitement des procédures collectives au Maroc**.

Le deuxième projet de réforme concerne les sûretés mobilières. Cette réforme des sûretés, destinée à promouvoir un régime juridique des sûretés mobilières moderne, concerne deux volets : la **refonte globale du cadre juridique régissant les sûretés mobilières et la mise en place d'un registre national des nantissements**.

Le troisième projet concerne **la charte de l'investissement** et sera un outil décisif pour la réussite des réformes économiques. Présentée le 4 mai 2017 par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, la nouvelle charte de l'investissement met notamment en exergue les **garanties fondamentales accordées aux investisseurs et met à jour la version actuelle de la charte** (loi



cadre n°18-95 sur la charte de l'investissement) datant de 1995.

Le Maroc prévoit également la **mise en place de procédures facilitées pour les entreprises** telles que le développement de plateformes dématérialisées de création d'entreprises en ligne et de publication des procédures administratives.

#### → ADOPTION DE LA LOI DE FINANCES 2017

Après son adoption par la Chambre des Représentants, le 12 mai 2017, **la loi de Finances a été votée et publiée le 12 juin dernier.**

Cette loi vise à accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale en se focalisant notamment sur **l'accélération de l'industrialisation**, l'encouragement de l'export, le renforcement de la compétitivité ainsi que la **promotion de l'investissement privé**. Elle vise aussi la **modernisation du secteur financier**, la promotion de la recherche et l'innovation et la qualification du capital humain.

A titre d'illustration, il est prévu de consacrer des budgets conséquents à certains secteurs et notamment à celui de **l'énergie renouvelable** (24,3 milliards de dirhams), de **l'investissement public** (190 milliards de dirhams) ainsi qu'aux grands **projets d'infrastructures** (28,7 milliards de dirhams).

Par ailleurs, la loi de Finances prévoit que les **entreprises industrielles** nouvellement créées soient **exonérées de l'impôt sur les sociétés pendant 5 ans** (en vigueur depuis janvier 2017) et que les entreprises lançant de nouveaux projets **dans le cadre d'accords d'investissement** d'un montant de **plus de 100 millions de dirhams** soient **exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée pendant 3 ans.**

#### → PROGRESSION DE LA REGIONALISATION AVANCEE

Le projet de régionalisation avancée, prévu par le Dahir n° 1-15-83 du 7 juillet 2015 portant

promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions et ses décrets d'application, tarde à se concrétiser du fait de la lenteur enregistrée en matière de transfert réel des pouvoirs aux régions. En conséquence, à ce jour, les régions n'exercent toujours pas l'intégralité des prérogatives qui leur ont été conférées.

Il n'en reste pas moins que ce projet de régionalisation avancée offre de nombreuses opportunités aux investisseurs. En effet, **un budget de 10 milliards de dirhams sera injecté dans les 12 régions du Maroc d'ici 2020 afin de stimuler les investissements publics et relancer les entreprises locales.**

De même, Sa Majesté Mohammed VI vient de lancer l'implémentation régionale du plan d'accélération industrielle à Agadir dans la région du Souss-Massa afin de renforcer le potentiel industriel de cette région.

#### → JEANTET PARTENAIRE DU PROGRAMME ELITE

Jeantet Maroc, en partenariat avec Grant Thornton, Upline Corporate Finance et Upline Alternative Investments, a tenu, le 7 mars 2017, un atelier de travail sur « *la structuration et la réussite d'une transaction de private-equity* » dédié aux fondateurs et directeurs de PME à fort potentiel de croissance. Cet atelier de travail a été organisé dans le cadre d'une formation du programme ELITE au Maroc et opéré par la Bourse de Casablanca sous la tutelle du London Stock Exchange Group.

**Jeantet Maroc est l'un des sponsors du programme ELITE.** Ce programme consiste en une plateforme innovante **visant à aider**, à travers des formations et des tutorats, **les PME marocaines** possédant des *business model* solides, une stratégie claire de développement et un désir d'obtenir des fonds dans un futur proche, **dans la préparation et la structuration de leurs croissance par l'accès à des opportunités de financement à long terme.**

## ACTUALITE D'AFRIQUE

#### → MAROC : UN PARTENAIRE INTERNATIONAL CLEF

Après une absence de plus de trois décennies, le Maroc a rejoint, à l'occasion d'un sommet à Addis-Ababa en janvier 2017, l'Union Africaine, devenant ainsi le dernier pays d'Afrique à adhérer à cette organisation.

**La réintégration du Maroc au sein de l'Union Africaine** a été chaleureusement accueillie par la communauté internationale qui a salué le rôle et la place du royaume au sein du continent.

Pour Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union Européenne aux affaires étrangères et à la politique de sécurité, « ***l'Union Africaine et le Maroc sont des partenaires clés pour l'UE*** », le



Maroc étant un « **partenaire commercial et d'investissement important** ».

De la même manière, lors d'un sommet à Monrovia le 4 juin 2017, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a donné son accord de principe à la demande d'adhésion du Maroc. Les chefs d'Etat ont exprimé « *un soutien général pour la demande du royaume du Maroc, compte tenu des liens forts et multidimensionnels qu'il entretient avec les Etats membres* » et ont demandé à la Commission « *d'examiner les implications de cette adhésion, conformément aux dispositions du traité révisé* » de la CEDEAO.

**La réintégration du Maroc dans l'Union Africaine et sa prochaine adhésion à la CEDEAO** sont de nature à accroître fortement l'influence du Maroc sur le continent africain et à **offrir aux investisseurs de nouvelles opportunités**.

→ **MAROC : PREMIER INVESTISSEUR INTRA-AFRICAIN**

En 2017, l'Index d'Attractivité de l'Afrique (AAI), calculé et publié par le cabinet Ernst & Young, a placé le Maroc parmi les pays les plus attractifs d'Afrique en termes d'investissements directs étrangers (IDE).

En effet, le Maroc est aujourd'hui le seul pays d'Afrique du Nord à avoir intégré le *top-ten* du classement établi par EY, devançant l'Egypte, la Tunisie et l'Algérie. En moins d'une décennie, le Royaume a lancé 17 projets d'investissements intra-régionaux, devenant ainsi le premier investisseur intra-africain du continent. Selon le rapport annuel "*Perspectives économiques en Afrique 2017*" (BAD, OCDE et PNUD), **le Maroc s'est classé premier en termes d'investissements dans les secteurs du transport, de l'automobile et de la logistique**

**avec près de 8 milliards d'investissements en Afrique.**

Tous ces projets et investissements ont participé à la **réintégration du Maroc au sein de l'Union Africaine et à l'amélioration de sa réputation en Afrique et dans le monde.**

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Dans le prolongement des mesures entreprises dans le but de concrétiser son ambition africaine, le roi Mohamed VI a entrepris une tournée royale en Afrique. Durant cette tournée, le **Maroc a conclu de nombreux contrats et partenariats avec plusieurs pays africains** dont le Nigeria et la Zambie.

Après avoir été réadmis au sein de l'Union Africaine et dans la lignée de ses projets intra-africains, le Maroc a entamé la **construction d'un gazoduc** reliant le territoire marocain au **Nigeria** et a signé un **contrat de 2 milliards d'euros avec l'Ethiopie** dans le but d'y construire un complexe industriel.

## CONTACTS



**PHILIPPE MALLÉA**  
Associé gérant  
pmallea@jeantet.fr  
Tel : +212 5 22 94 09 98



**MAMOUNE KETTANI**  
Associé  
mkettani@jeantet.fr  
Tel : +212 5 22 94 09 98